

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

62600 Berck

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



**RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)**

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

2 Risques technologiques identifiés :



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Berck

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRL secteur du montreuillois

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRL secteur du montreuillois a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 10/05/2016

Date d'approbation : 24/07/2018

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Risques côtiers (submersion marine, tsunami)

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PAPI : PAPI d'intention Bresle - Authie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 80DREAL20140005.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque d'inondation sur Berck



DDRM : **DDRM62**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2333648A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/11/2023	28/12/2023
IOME2332866A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/11/2023	12/12/2023
IOME2407004A	Inondations Remontée Nappe	01/11/2023	10/03/2024
IOCE0804632A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/2007	22/02/2008
INTE0300415A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/06/2003	02/08/2003
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500103A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	24/02/1995
INTE9500304A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1994	03/08/1995
ECOZ900007A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/1990	12/04/1990
INTE8800166A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/01/1988	13/08/1988

Risque de remontées de nappe sur Berck

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI d'intention Bresle - Authie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 80DREAL20140005.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers sur Berck

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRL secteur du montreuillois

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRL secteur du montreuillois a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 10/05/2016

Date d'approbation : 24/07/2018

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Inondation

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PAPI : PAPI d'intention Bresle - Authie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 80DREAL20140005.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers sur Berck



DDRM : **DDRM62**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

1 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

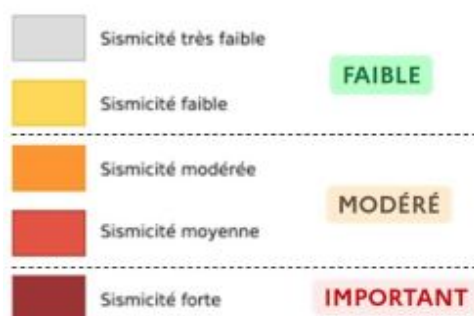
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
ECOZ900007A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/1990	12/04/1990

Risque de séisme sur Berck

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Berck

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM62**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque radon sur Berck

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Berck

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Berck

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

65 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4117303	Ancienne décharge sauvage dunes	En arrêt	Décharges d'ordures ménagères
SSP3974088	Atelier de carrosserie	En arrêt	
SSP3974087	Teinturerie Lyonnaise	En arrêt	
SSP3974085	Mairie de Berck	Indéterminé	
SSP3974082	Négociant en charbon et carburants	En arrêt	
SSP3974078	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3974077	Concession Renault	Indéterminé	
SSP3974074	Dépôt de charbon, fuel	En arrêt	
SSP3974072	Garage Delbeque	En arrêt	
SSP3974071	Décharge d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3974069	Station service	En arrêt	
SSP3974068	Garage et Station TOTAL	En arrêt	
SSP3974063		En arrêt	
SSP3974055	Garage, déménagement	En arrêt	
SSP3974051	Négociant en mazout et charbon	En arrêt	
SSP3974049	Atelier d'orthopédie	Indéterminé	
SSP3974039	Dépôt de charbon, fuel	En arrêt	
SSP3974038	Garage, Station service Fina	En arrêt	
SSP3974024	Entrepreneur "l'Orée" Atelier de	En arrêt	
SSP3974017	Centre de post cure, réadaptation	Indéterminé	
SSP3974013	Sanatorium et centre de tuberculose	Indéterminé	
SSP3974006	Garage, station service	En arrêt	
SSP3974002	Station service	En arrêt	
SSP3974000	Autos-Garage / station Shell	En arrêt	
SSP3973992	Station service	Indéterminé	
SSP3973985	Station service	En arrêt	
SSP3973984	Atelier orthopédique	En arrêt	
SSP3973980	Atelier de dorure et argenture	En arrêt	
SSP3973979	Atelier de chromage	Indéterminé	
SSP3973978	Atelier de chromage	En arrêt	
SSP3973977	Atelier de faconnage de celluloid	En arrêt	
SSP3973975	Atelier de faconnage de celluloid	En arrêt	
SSP3973972	Atelier de faconnage de celluloid	En arrêt	
SSP3973971	Atelier de faconnage de celluloid	En arrêt	
SSP3973969	Garage	Indéterminé	
SSP3973964	Atelier de fabrication d'appariels	En arrêt	
SSP3973963	Atelier de fabrication d'appariels	En arrêt	
SSP3973962	Atelier de fabrication d'appariels	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3973961	Atelier de serrurerie .	Indéterminé	
SSP3973960	Atelier de métallurgie	En arrêt	
SSP3973958	Atelier de mécanique	En arrêt	
SSP3973946	Transport	En arrêt	
SSP3973943	Café et distribution d'Hydrocarbures	En arrêt	
SSP3973942	Station service Maritime	En arrêt	
SSP3973935	Station service	Indéterminé	
SSP3973926	Dépôt de charbon, fuel	En arrêt	
SSP3973925	Station BP	Indéterminé	
SSP3973922	Dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP3973921	Dépôt de ferrailles	En arrêt	
SSP3973920	Usine des Dunes	En arrêt	
SSP3973911	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3973910	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3973908	Atelier de forge	En arrêt	
SSP3973907	Atelier de façonnage	Indéterminé	
SSP3973902	Forge, serrurerie	Indéterminé	
SSP3973878	Garage	En arrêt	
SSP3973877	Aérodrome	Indéterminé	
SSP3973875	Stockage d'HC	Indéterminé	
SSP3973872	Centrale thermique	Indéterminé	
SSP3973871	Blanchisserie Parisienne	En arrêt	
SSP3973867	Garage du Littoral	Indéterminé	
SSP3973862	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3973861	Garage	Indéterminé	
SSP3973856	Garage	En arrêt	
SSP3973855	Paris-Garage (Ford)	Indéterminé	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

